

## **ARTICLES**

---

PAULETTE GUILLITTE\*

### **La Bibliothèque Léon Graulich (Faculté de Droit de Liège)**

#### **SUMMARY**

The Library Léon Graulich of the University of Liège Law School was founded in 1929 and has approximately 250,000 volumes in its collections.

Its acquisitions policy emphasizes books on legal subjects with main attention devoted to the law of Belgium. Foreign law materials, especially French law and the law of the European Communities are also being collected on a current basis, as well as the law of the United States and a few other countries on a small scale.

Since 1971 the Library has been using modern computer techniques for the production of a bibliographic record of books and articles on legal subjects published in Belgium.

In addition, the documents of the Belgium Parliament are also accessible through computer terminals which have been installed in the Library. Since 1977 the collective labor agreements are also part of this automated indexing system.

#### **LA BIBLIOTHÈQUE LÉON GRAULICH**

Il m'a semblé utile de diviser en deux sections la présentation de la Bibliothèque de la Faculté de Droit de l'Université de Liège. La première section décrit les collections et la politique d'achat; elle se conclut par l'énumération des moyens mis à la disposition des lecteurs pour accéder aux collections. La deuxième section est consacrée au service documentaire assuré par la Bibliothèque et la constitution d'une banque de données en droit belge.

#### **DESCRIPTION, POLITIQUE D'ACHAT ET MOYENS**

La Bibliothèque de la Faculté de Droit de l'Université de Liège a été fondée en 1929.

Son premier objectif est de mettre à la disposition des lecteurs une information aussi complète que possible, et tenue à jour, dans tous les

---

\* Paulette Guillette, Librarian, Université de Liège, Faculté de Droit, 400 Liège, Belgium.

1. Elle porte le nom de son fondateur, le professeur Léon Graulich, ancien recteur de l'Université. Son fils, le professeur Paul Graulich, titulaire de la chaire de droit international privé, en est le directeur depuis 1955.

2. Notamment le *Répertoire pratique de Droit Belge*, le *Recueil annuel de jurisprudence*, le *Répertoire décennal*, le *Vocabulaire juridique de Capitant*, etc.

domaines des enseignements donnés à la Faculté. Celle-ci assure la formation des licenciés et docteurs en Droit, ainsi que des licenciés en criminologie, en économie et en sciences sociales. Aussi la Bibliothèque doit-elle faire face à un très large éventail de besoins, auxquels elle a du adapter sa politique d'achat.

S'adressant à des bibliothécaires de droit, cet article ne mentionnera qu'en passant l'effort accompli dans les divers domaines des sciences humaines, pour s'attacher surtout à ce qui a été fait pour le Droit.

A. Sur les 250,000 volumes environ que possède la Bibliothèque, près d'un tiers concernent directement les *sciences humaines*. Le noyau est constitué par une importante collection de *données statistiques* émanant d'organismes internationaux et nationaux ainsi que d'institutions régionales, de chambres professionnelles et d'entreprises privées. Les principaux annuaires et bulletins y figurent, souvent depuis l'origine.

Dans chacune des 3 disciplines intéressées (criminologie, économie, sociologie) on s'est soucié d'acquérir les *périodiques* de haute qualité qui assurent aux chercheurs et aux étudiants l'information rapide nécessitée par l'évolution des recherches dans ces domaines. On peut dire que la Bibliothèque Leon Graulich a fait, à cet égard, un effort considérable, et qu'elle suit la majeure partie des publications essentielles. Cet effort est poursuivi, mais son extension est malheureusement contrariée par les actuelles restrictions de crédits. De même, les ouvrages de références, contre le choix de monographies est plus influencé par des critères de circonstances : recherche en cours, exercice destiné aux étudiants, liste de lectures, exemple de méthode, etc. . . .

B. La politique d'acquisition suivie pour les *disciplines juridiques* (soit près de 170,000 volumes) est inspirée par un double souci : assurer aux utilisateurs une documentation quasi exhaustive en droit belge et mettre à leur disposition des éléments suffisants de documentation dans les droits étrangers. En *droit belge* donc, à de rares exceptions près, tous les périodiques figurent à la Bibliothèque, depuis les séries législatives et jurisprudentielles jusqu'aux périodiques de doctrine. L'édition juridique est, elle aussi, suivie de près. Les lacunes sont comblées chaque fois qu'il est possible. Cet effort est poursuivi dans toutes les disciplines juridiques.

Parmi les *droits étrangers* un sort particulier est fait aux achats de *droit français* en raison des ressemblances qui subsistent entre ce droit et le droit belge et cela malgré des évolutions spécifiques dans de nombreuses matières.

Bien que moins exhaustives, nos collections sont assez complètes pour que chercheurs, enseignants et étudiants trouvent ce qu'ils demandent habituellement. Il faut toutefois signaler l'absence du Journal Officiel, compensée par la présence du Recueil Dalloz, et des Juris-classeurs. Les autres *droits étrangers* peuvent, quant à l'ampleur de nos collections, être classés en plusieurs catégories.

### 1. *Les pays du Marché Commun.*

(en ce compris la Grande Bretagne, l'Irlande et le Danemark).

On s'était fixé comme objectif d'acquérir, pour chacun d'eux, au moins un recueil de législation, un recueil de jurisprudence et un recueil de doctrine ainsi que des traités majeurs dans chaque discipline. Ce minimum est largement dépassé pour 7 pays. Pour l'Irlande et le Danemark il n'est pas encore atteint.

### 2. *L'Autriche, l'Espagne et la Suisse.*

La même politique a été suivie mais avec un plus grand succès pour la Suisse dont les collections sont plus anciennes et plus nombreuses que pour l'Espagne et l'Autriche.

### 3. *Droit des Etats-Unis.*

Outre une honorable série de revues de doctrine due principalement à une politique d'échange avec les Annales de la Faculté, la Bibliothèque Leon Graulich est la seule en Belgique à posséder les séries complètes faisant partie du *National Reporter System*, *l'American Digest*, et plus récemment le *Sheppard Citation Index*.

À côté du U.S.C.A. les "Statutes" des principaux états de l'Union figurent sur nos rayons.

### 4. *Autres pays.*

On peut faire état de bonnes collections pour le Canada, l'Inde et l'Afrique de Sud pour lesquels on a commencé des acquisitions en poursuivant les mêmes objectifs.

Pour les pays de l'Est nous ne disposons que de quelques périodiques obtenus par échange, ou d'ouvrages en traduction.

Cela est vrai également pour les pays d'Amérique Latine.

Quant aux pays africains nous avons souscrit à plusieurs projets de publications en cours parrainés notamment par Trinity College ou par Océana. Certains échanges nous assurent aussi les revues doctrinales des pays africains francophones.

Enfin, le *droit international privé* et le *droit international public*, ainsi que le *droit des Communautés Européennes* sont très largement représentés.

## L'ORGANISATION ET LES SERVICES DE LA BIBLIOTHÈQUE

La Bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi de 8 à 20 h et le samedi de 8h 30 à 13 h. En principe, les utilisateurs bénéficient du libre accès aux rayons. Cela est effectivement vrai pour les chercheurs et enseignants ; le principe souffre des exceptions, justifiées par les difficultés de surveillance, en ce qui concerne les étudiants. Ils bénéficient néanmoins

du libre accès dans cinq salles, où on a rangé les ouvrages d'utilisation la plus fréquente.

Le classement en rayon est systématique. Deux types de catalogues, un alphabétique par auteurs et un systématique, sont à la disposition des usagers.

La Bibliothèque a publié en 1972 le *Répertoire* de ses périodiques. Une mise à jour en a été faite en 1974. La prochaine édition mise à jour est prévue pour décembre 1978. Les éditions successives de ce *Répertoire* comprennent deux parties: la première donne la liste alphabétique des périodiques avec l'état de la collection (année de début, lacunes, etc. . .) ainsi que les changements de titre. La deuxième partie est un index classé par pays et par matières.

Outre un service de *xerocopie* desservi par deux opératrices, un appareil fonctionne en libre service dans les salles de lecture. Les lecteurs y recourent surtout pour la copie de feuilles de cours, de textes législatifs ou de décisions jurisprudentielles.

#### LE SERVICE DOCUMENTAIRE

Depuis plusieurs années, la prolifération des articles de doctrine et l'accélération de l'activité législative et réglementaire posent des problèmes à tous les juristes et plus généralement à tous ceux que leur profession met en contact avec le droit. Des solutions ont été cherchées dans l'utilisation des techniques modernes de classement et de sélection des informations.

Depuis 1971, on a systématiquement mis en mémoire les *ouvrages et articles de doctrine* publiés en Belgique. On a couvert toutes les disciplines juridiques à l'exclusion du droit romain, du droit canonique et de l'histoire du droit pour lesquels existe l'excellente "Introduction bibliographique à l'histoire du droit et à l'éthnologie juridique (avec mises à jour)" de M.J. Gilissen. Les articles et ouvrages de sociologie *du droit* sont retenus mais pas ceux des autres secteurs de la sociologie non plus que l'économie ni la criminologie n'a pas voulu doubler les publications de nombreux abstracts dans ces disciplines (Criminological abstracts; Documentation économique—Economic abstracts, etc.; Bulletin signalétique de CNRS—sociologie/éthnologie; Sociological abstracts).

Tous les périodiques belges dans les trois langues nationales, sont depouillés et indexés. Le travail de référence porte aussi sur les ouvrages juridiques depuis la même date. Le contrôle de l'exhaustivité se fait grâce aux listes du dépôt légal. Les références citées suivent les règles catalographiques auxquelles on est accoutumé: auteur(s), titre, éditeur, lieu et date d'édition, nombre de pages pour les ouvrages; auteur(s), titre, périodique d'origine, date numéro le cas échéant, pages pour les articles.

Toutes les références ont été analysées et se trouvent répertoriées en suite à cette analyse sous un ou plusieurs mots-clés qui rendent compte du contenu de l'ouvrage ou de l'article. L'index des mots-clés, d'Abandon à

Zoning, a été élaboré après consultation et même confrontation des index les plus autorisés. On s'est efforcé chaque fois de retenir le mot-clé auquel le lecteur songera le plus spontanément.

Nombre de mots ou locutions renvoient à la notion générale dont ils sont une modalité; ainsi "Contrat de mariage" renvoie à "Régimes matrimoniaux", "Pécule de vacance" renvoie à "Rémunération". D'autres mots ou locutions sont cités, qui seraient en eux-mêmes sans contenu juridique, mais qui associés à d'autres qui en précisent l'emploi, deviennent significatifs: ainsi "débit de boisson" renvoie à "taxe sur les débits de boissons", à "douanes et accises" et à "protection de la jeunesse".

Au système du renvoi, s'ajoute celui de l'aide-mémoire que constituent les V. aussi. Chaque fois que la notion évoquée par un mot-clé gagnait à être rapprochée d'une notion complémentaire ou voisine, les rubriques sont rappelées à l'attention du lecteur par un V. aussi; ainsi "concordat" V. aussi "faillite" et reciprocement; "juge" V. aussi "compétence"; "plus-value" V. aussi "impôts". Les mots-clés évoquant une notion générale, sont suivis des subdivisions logiques de cette notion ainsi "commune.agglomération" "commune.fusion" etc.; de même "architecte" est suivi de "architecte.accès à la profession", "architecte.exercice", "architecte.responsabilité".

Toutefois, il faut signaler que ce principe a subi des entorses involontaires pour les mots "administration", "constitution", "contrat" et "état". Dans ces cas là, la notion principale est séparée de ses subdivisions par des locutions où entre le mot principal.

Enfin un mot-clé suivi de la mention "droit international" signifie que les références qui y sont groupées traitent de leur objet sous l'angle du droit international privé. La consultation peut aussi se faire par nom d'auteur.

#### LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

C'est-à-dire les documents de la Chambre et du Sénat belges également font l'objet d'une analyse et d'une indexation.

Le travail de référence a commencé avec la législature qui s'est ouverte en avril 1974. Chaque document est lui aussi analysé et repertorié sous un ou plusieurs mots-clés. N'ont pas été retenues les propositions de résolution ou de constitution de commission d'enquête. On a aussi exclu les documents relatifs aux budgets et aux crédits provisoires ainsi que les feuillets de naturalisation.

Lorsque les projets et propositions ont été votés dans l'une des deux Chambres, les mentions sont complétées. Lorsqu'elles sont votées par les deux Chambres une table des lois est alors constituée, dont l'historique est immédiatement accessible.

Les utilisateurs disposent donc d'une table mise à jour et cumulative de l'ensemble de l'activité législative belge et de l'état d'avancement des diverses initiatives parlementaires.

**LES CONVENTIONS COLLECTIVES**

Enfin depuis juin 1977 on a entamé l'analyse et l'indexation des conventions collectives du travail. La spécificité de ce domaine nous a imposé de choisir une autre méthode: chaque convention, y compris celles du Conseil National du Travail, se trouve repertoriée à la fois quant au secteur d'application (général, mines, alimentation etc. . .) et quant à l'objet (durée du travail, rémunération, etc. . .). Nous avons l'espoir de pouvoir remonter dans le temps et intégrer les conventions depuis janvier 1975.

L'ensemble de ces données peut être consulté grâce au terminal installé à la Bibliothèque. Il suffit d'écrire:

Bibliothèque L. Graulich  
7. Place du 20 aout  
4000 Liège  
BELGIQUE

ou de téléphoner sa question:

041/42.80—ext. 340, 342, et 475.

La réponse est envoyée dans les délais les plus brefs.

Il va de soi que nous nous rejouirions que de nombreux collègues aient recours à cet ensemble documentaire et que nous espérons qu'une collaboration bénéfique pour tous pourra s'établir.